



CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE

2 avenue Antoine Caux

63200 Riom

☎ 04 73 38 20 30

E-mail : bridgeclubriom@outlook.com

DESTINATAIRES :

Les adhérents du Bridge Club Riom Limagne & Volcans

Riom, le 16 Août 2022

Nous vous prions d'assister à l'Assemblée Générale du club de bridge Riom Limagne & Volcans qui se tiendra dans les locaux **du restaurant l'Envolée** avenue de Paris à Riom le :

Mardi 27 Septembre à 18h

Ordre du Jour :

- Rapport moral de la Présidente, Noelly ANGER
- Présentation du tarif des licences, adhésions et droits de table par Noelly ANGER
- Rapport financier du trésorier, Jacques PICHON
 - Présentation du compte de Résultat de la saison passée avec bilan des dépenses et des recettes et principaux investissements effectués
 - Intervention du vérificateur des comptes, Jean-Jacques YETERIAN
 - Présentation du budget pour la saison nouvelle.
- Rapport sur la communication et présentation de statistiques sur le club par Georges KNAPNOUGEL
- Bilan des compétitions : palmarès des membres du Club présenté par Serge MATHEOUD et présentation nouvelle saison : nouvelle organisation des compétitions « promo » et aides du club pour les compétitions.
- Rapport sur Ecole de Bridge par M Pascal FAUCHEUX
- Renouvellement des mandats de 3 ans des membres du Conseil d'Administration et de la Commission des litiges. Voir ci-dessous les mandats arrivant à échéance.

NOM	PRENOM	FONCTION
FAUCHEUX	Pascal	Resp. Ecole Bridge
KNAPNOUGEL	Georges	Secrétaire
LABAUNE	Michel	Administrateur
PICHON	Jacques	Trésorier
BALDY	Raymonde	Commission des Litiges

- Les candidats aux fonctions d'Administrateur ou de membre de la commission des litiges doivent présenter leur candidature directement par écrit à la Présidente avant le 20/09/22.
- Renouvellement du mandat du vérificateur des comptes.
- Récompense des membres du club ayant 25 ans de fidélité.

Le tarif pour la saison 2022 2023 a été défini lors du CA du 22 Juin 2022. Le Comité ayant décidé d'augmenter la licence à 33 € le 30 Juin, le tarif a été mis à jour en conséquence.
Nous invitons les adhérents à payer leur cotisation dès septembre ou au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

Tout additif à l'ordre du jour doit être adressé par écrit au Président au moins dix jours avant la date prévue pour l'Assemblée Générale.
Comme habituellement, l'Assemblée Générale sera précédée d'un tournoi dans les locaux du Club.

Déroulement de la journée :

14h15 : Tournoi de bridge dans les locaux du Club

18h00 Assemblée Générale Ordinaire

19h45 Apéritif

20h30 Repas

Le Tournoi sera gratuit pour les adhérents du Club et ouvert à tous les joueurs extérieurs.
Les adhérents pourront venir au repas, accompagnés d'une personne extérieure au club.
Le tarif pour ces personnes sera communiqué en septembre.

Inscription au repas indispensable pour tous sur la fiche à votre disposition dans les locaux du club ou en envoyant un message au club sur internet avant le 20/09/22

Préciser si une personne extérieure vous accompagnera.

Le paiement pour les personnes extérieures sera à effectuer directement auprès du Trésorier le jour de l'Assemblée Générale au moment de l'inscription au Tournoi de l'après-midi ou le soir au début de l'Assemblée Générale.

Cordialement

La présidente

Mme Noelly ANGER

Le secrétaire

Georges KNAPNOUGEL

S'il vous est impossible d'assister à cette assemblée, vous serez aimable de remplir le pouvoir ci-dessous et de le remettre à la personne chargée de vous représenter.
Chaque mandataire ne pouvant représenter que 3 personnes maximum.

POUVOIR

Je soussigné :

Adhérent du BRIDGE-CLUB DE RIOM LIMAGNE & VOLCANS

Donne à M.

Egalement adhérent du BRIDGE-CLUB DE RIOM LIMAGNE & VOLCANS

Pouvoir de me représenter lors de l'**Assemblée Générale ordinaire** du

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Et de prendre part, en mon nom, à toute délibération et à tout vote qui se dérouleront en cette occasion et à signer la feuille de présence.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite : BON POUR POUVOIR)

PLAN D'ACCES AU RESTAURANT L'ENVOLEE

A = Restaurant l'Envolée

